

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRÉ

ACTIVITES DE LA NATATION

Option "L'exercice de la profession de Maître Nageur Sauveteur est soumis à une obligation de révision tous les cinq ans, en ce qui concerne la surveillance et le sauvetage". Qualification MNS obtenue le 13 12 96.

est attribué en application de l'arrêté ministériel du 20 Décembre 1996

à M ademoiselle CHAIX Christine

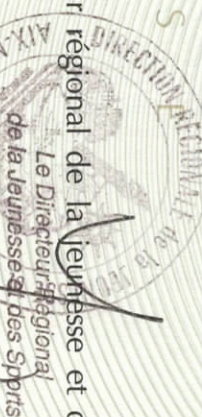
Née le 17/02/75 à Le Coteau (42)

N° 013 96 1068 A Marseille le 20 Décembre 1996

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,



Yves PHAM-VAN